



## **DISPOSITIONS FINANCIERES**

*(ANNEXE 5 DES REGLEMENTS GENERAUX)*

### **SAISON 2024-2025**

#### **A - COTISATIONS**

#### **TARIF**

Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	72
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	10
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	7
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	15

#### **B - CAISSE DE SOLIDARITE**

Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	24
Par officiel	4

#### **C - ENGAGEMENT LIBRE**

Engagement championnat D1	330
Engagement championnat D2	306
Engagement championnat D3	271
Engagement championnat D4	235
Engagement championnat seniors à 8	94
Engagement Coupes et Challenges	106
Engagement Journées de Rentrées	50
Engagement Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55

#### **D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB**

FFF, Ligue, D1, D2, D3	112
D4	88
Seniors à 8	77
Autres catégories	71

#### **E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)**

FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétitions)	500

#### **F - FRAIS D'ORGANISATION**

Des rencontres Vétérans/Loisirs	32
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	306

## **G - AMENDES ADMINISTRATIVES**

Feuille de match manquante par semaine de retard	13
Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF	100
Licence de joueur manquante seniors	13
Licence de joueur manquante jeunes	9
Licence de dirigeant manquante	26
Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	124
Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	65
Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence)	20
Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence)	26
Abandon volontaire du terrain	124
Absence à l'Assemblée Générale du District	124
Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs	65
Absence d'un Club à une réunion de secteur	65
Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission	65
Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée)	65
Absence à une action du DTF	112
Absence à un plateau football d'animation (doublée pour la 2ème infraction, triplée pour la troisième)	23
Absence bancs de touche	32
Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA)	16
Défaut équipes de jeunes	38
Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (pour les seniors)	112
Zone technique non tracée	38
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club)	65
Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end)	26
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District	65
Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition	648
Facturation frais postaux	7
Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD)	171
Falsification d'une feuille de match	412
Atteinte à l'Ethique Sportive	412

## **H - FORFAITS :**

Premier forfait équipe seniors	57
Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3	100
Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8	71
Forfait général équipe seniors	100
Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	26
Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	39
Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	45
Match de coupe ou de challenge seniors	100
Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal	45
Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors	648
Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes	259
Forfait à partir des demi-finales coupes ou challenges	648

## **I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT**

N2 - N3	300
R1	180
R2	140
R3 - D1	120
D2 - D3	50

Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes.

## **J - DROITS DIVERS :**

Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) :	45
Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) :	33
Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) :	51
Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) :	39
Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs	36
Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif	60
Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel	139

## **K - AUTRES DISPOSITIONS :**

Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.